

PRÉSENTATION
**ROLAND
ESCH**

*Magistrat honoraire
Ancien Président du
Tribunal de Grande
Instance de NANCY*

CYCLE DE CONFÉRENCES
LES GRANDS PROCÈS CRIMINELS
DU 20^{ÈME} SIECLE



ORADOUR-sur-GLANE

La mémoire fracturée en procès

■ La conférence proposée ce soir se penchera surtout sur l'aspect juridique et géo-politique du procès.

■ En effet, les personnes jugées, membres de la division SS das Reich, étaient des allemands mais aussi des alsaciens, certains engagés volontaires, d'autres incorporés de force (les malgré nous).

■ Examinons le verdict avec les peines infligées aux accusés ainsi que ses répercussions dans le paysage politique français en pleine recomposition d'après guerre.

*Retrouvez ces diapositives sur le site
du Cercle du Travail*
www.nancycercledultravail.fr



Université populaire de NANCY - 1bis, rue Drouin - Porte St Georges

LA MEMOIRE FRACTUREE

en procès



- *Massacre de masse perpétré le samedi 10 juin 1944 par 200 waffen SS du régiment « der Führer » de la division « das Reich » rejoignant la Normandie depuis son cantonnement de Valence d'Agen. Régiment connu pour semer la terreur sur son passage. Décimé lors de sa retraite du front russe et reconstitué à partir du printemps 1944 avec de jeunes recrues dont des alsaciens incorporés de force ;*
- *Opération préméditée, bourg encerclé, habitants regroupés sur le champ de foire, séparation des hommes qui sont réunis en divers endroits et exécutés, les femmes et les enfants sont enfermés dans l'église, les SS tentent de la détruire par explosifs et tirent à l'intérieur ainsi que sur ceux qui tentent de s'échapper. Le lendemain, ils font disparaître les corps par le feu et en fosse commune d'où identification impossible. 642 victimes dont 206 enfants. 52 corps seulement pourront être identifiés.*

LA MEMOIRE FRACTUREE

L'aspect juridique

- *Le code pénal parle de crime de guerre à ne pas confondre avec le crime contre l'humanité ;*
- *Ouverture du procès devant le tribunal militaire permanent (TMP) de Bordeaux le 12 janvier 1953. Le président Nussy Saint-Saëns déclare d'emblée « le véritable procès est et demeure celui de l'hitlérisme » ;*
- *21 accusés présents sur 65 mais que des exécutants, aucun donneur d'ordre ; 7 soldats allemands dont l'adjudant Lentz, et 14 alsaciens dont 13 incorporés de force et un engagé volontaire. Parmi eux, certains n'avaient que 16 ans en 1944.*
- *Les accusés français sont considérés comme les sujets d'une puissance ennemie ;*
- *Le verdict prononcé le 12 février 1953 ne satisfait personne 🐾 l'adjudant est condamné à mort et les 6 autres allemands écopent de prison et de travaux forcés de 10 à 12 ans ; chez les alsaciens, l'engagé volontaire est condamné à mort et les 13 autres à des peines de prison et de travaux forcés de 5 à 8 ans 🐾 44 condamnations à mort sont prononcées par contumace.*



LA MEMOIRE FRACTUREE

Le contexte politique



- *De nombreuses protestations relatives à la présence des « malgré-nous » dans le box des accusés sont émises avant même le procès du côté alsacien ➡ l'archevêque de Strasbourg, le général Weygand, François Mauriac, Jules Romains et les anciens combattants « malgré-nous » ;*
- *Le verdict fracture la France après le vote en urgence d'une loi d'amnistie le 21 février 1953 ; entre le Limousin et l'Alsace, cette plaie reste vivace ;*
- *À l'époque, priorité politique d'unification du pays et mise en veilleuse des difficultés de la libération.*

LA MEMOIRE FRACTUREE

En conclusion



- *Ce crime de guerre pose l'éternelle question philosophique du MAL qui perdure aujourd'hui 🖐️ agression russe en Ukraine, guerre civile au Yémen, révolte populaire noyée dans le sang en Iran, en Birmanie etc...;*
- *La justice tente de répondre en internationalisant ses structures et développant les modes technologiques de recherches des preuves pour les procès en devenir ;*
- *La souffrance des héritiers des victimes d'Oradour ne supprime pas la souffrance des incorporés de force alsaciens.*

BIBLIOGRAPHIE

et filmographie

- **Buzyn Elie** « J'avais 15 ans » ;
- **Gilabert René** « Oradour sur Glane, l'éveil de la mémoire » ;
- **Hébras Robert** « Avant que ma voix ne s'éteigne » ;
- **BD Delpuech Régis** « L'enfant d'Oradour » - Editions Scrineo ;
- **BD Bravo Emile et Leydier Michel** « Les grandes grandes vacances » tome 4 « Le vent de la liberté » - Editions Bayard jeunesse ;
- **Documentaire** 👉 **Follin Michel et Wilmard Marc** « Oradour » en 2 parties « Les voix de la douleur » et « Aujourd'hui la mémoire » ;
- **Films** 👉 « le vieux fusil » de **Robert Enrico** ;
- « Un massacre » de **Milo Rau** sorti courant 2022.



CHRONIQUE

d'actualité juridique (oct. 2022)



- *Responsabilité pénale personnelle de deux magistrats du TJ de Bar-Le-Duc poursuivis en correctionnelle pour faux en écriture publique et atteintes aux libertés individuelles par personne ayant autorité ;*
- *Livre de Maître Raphaël KEMPF « Les violences judiciaires ou la lente érosion des principes fondamentaux de notre droit », Editions de la Découverte, qui dénonce une sévérité judiciaire grandissante à l'égard des opposants politiques en France ainsi que le fait de sanctionner une intention et non plus un acte ;*
- *L'auteur de cet essai cite le philosophe Michel Foucault qui parlait de la justice au service de la police ;*
- *Gloire à Annie ERNAUX, écrivaine française de grand talent, transfuge de classe, qui réussit à fixer le temps qui passe par la grâce et la beauté de son écriture et que le prix Nobel de littérature consacre à juste titre.*